

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 10 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mmes CASTANIER - DELMAS - FERRAND B. - SIRMAIN Sandrine.
Mrs DUPRE - FRAYSSE - MAZARS - MIQUEL - SIRMAIN Samuel.

Absent : Mr Francis MOULY

et excusé(e)s : Mme Claudine TEYSSÉDRE donne procuration à FERRAND Béatrice, Mme Marion DALPAYRAT donne procuration à Emeline DELMAS, Mme Myriam FERRAND donne procuration à Yves MAZARS, Mr Anthony GOTTARDO donne procuration à Rémi DUPRE et Mr Sébastien POUGENQ donne procuration à Jean-Claude MIQUEL.

Le quorum est atteint avec 9 élus présents.

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 30 juillet est adopté par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

~~~~~

### **Questions diverses**

- **PLUI** : suite de la réunion du bureau de la Communauté des Communes du 26 août 2025. L'enquête publique démarre le 15 septembre à 9h, 2 commissaires enquêteurs ont été nommés (1 titulaire et 1 suppléant), et tiennent 5 permanences pour recevoir les questions du public au siège de la CCPR en mairie de Rignac. L'ensemble du dossier pourra y être consulté, les demandes pourront être déposées soit sur le registre disponible sur site, soit sur un registre électronique, soit par voie postale ou voie électronique. L'avis d'enquête publique donnant toutes ces informations est paru dans la presse, a

été affiché dans les mairies aux panneaux d'affichages, pour ce qui nous concerne à la salle polyvalente de Janenques, diffusé sur panneaux pocket et sur les sites internet des 8 communes du territoire. L'enquête prend fin au 15 octobre à 17h.

- La **pelouse du stade** qui avait mal supporté la canicule de cet été, a été ressemé.
- **Travaux de voirie :**
  - CCPR : les revêtements sont terminés et l'élagage est en cours.
  - Commune : le CR du PUECH de JONET est revêtu, et les travaux sur le CR des Janenques à la route des Places sont également faits (utilisation de la pierre du mur de la parcelle prévue pour le 1<sup>er</sup> parking à côté de la mairie).
- **Adressage** : Les plaques de rues sont pratiquement toutes posées, les agents techniques font le tour des foyers afin de voir avec les habitants où apposer les numéros. Il y aura des compléments à faire, nous ferons le point avec les agents quand tous les panneaux dont ils disposent seront installés.
- **Rencontre avec Mr Stéphane BERARD**, conseiller Régional d'Occitanie, lors de laquelle ont été évoqué les points suivants :
  - Le projet de mise en sécurité des Farguettes pour lequel nous réfléchissons à une solution qui ne nécessite pas de toucher au revêtement de la voirie qui a été trop récemment refait (feux tricolores intelligents et solaires par exemple).
  - Le sujet des transports scolaires Ce début d'année s'est bien passé.
- Appartement T3 : La locataire actuelle part au 1<sup>er</sup> octobre et après quelques jours de parution sur le bon coin une candidate a été choisie.
- L'antenne Relais ORANGE est en fonction depuis le 10 août dernier et apparemment cela entraîne des problèmes de réception des ondes télévisuelles par la TNT, après avoir contacté la personne en charge du dossier chez ORANGE ce dernier nous a donné les instructions à diffuser afin que les habitants qui rencontrent ces difficultés puissent les signaler. L'information a été mise sur Panneau pocket et affiché à la porte de la mairie. Des ajustements seront nécessaires pour que tout soit rétabli. Et, les gaines rouges que l'on distingue à côté de la clôture en attente sont destinés à accueillir les autres opérateurs (BOUYGUES et SFR).
- Pour information, les travaux d'isolation de la toiture de la micro-crèche nous ont permis de monétariser les Certificats d'Economie d'Energie obtenus, seront versés courant septembre 2 486 € à ajouter aux différentes subventions obtenues sur ce programme.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h 15.